

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 octobre 2025
Date d'affichage 29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251104-CM2511-DEL13-DE

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	22+7procurations
votants	29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE QUATRE NOVEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILJARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFEOUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « SOURIONS, ESPÉRONS, POSITIVONS »

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les festivités organisées dans le cadre du Millénaire, célébré le samedi 28 juin 2025 ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDERANT :

- Que dans le cadre des festivités du Millénaire, de nombreuses animations ont été proposées aux habitants et aux visiteurs, afin de marquer cet événement historique ;
- Que parmi ces animations figurait le défilé solidaire intitulé « Les 1 000 Tours », organisé par le club VSF Athlétisme, reposant sur un principe simple : pour chaque tour de circuit effectué par les participants, la commune s'engageait à reverser 0,25 € à l'association « Sourions, Espérons, Positivons » soit un total de 250 € pour 1000 tours ;
- Que l'association « Sourions, Espérons, Positivons » est investie dans l'accompagnement et le soutien des personnes atteintes de sclérose en plaques, ainsi que de leurs proches : malades, familles, amis et aidants ;
- Que cette opération traduit l'attachement de la commune aux valeurs de solidarité et de soutien au tissu associatif local.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Sourions Espérons Positivons ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

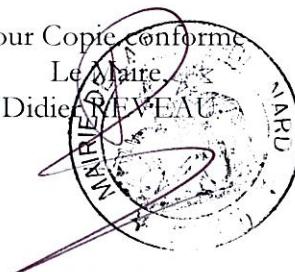
Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme

Le Maire

Didier RÉVÉAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.